

Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Réunion du 21 juin 2016

Relevé de conclusions

La première réunion de l'observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF) s'est tenue le 21 juin 2016 au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sous la présidence de Madame Fanny DOMBRE-COSTE, députée.

Dans son introduction, la Présidente a rappelé la genèse de l'OENAF qui reprend les missions de l'observatoire de la consommation des terres agricoles (ONCEA) créé en juillet 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Toutefois, les compétences de l'OENAF sont désormais élargies aux espaces naturels et forestiers.

Mme Dombre-Coste a mentionné le rapport de 2014 de l'ONCEA qui présente et analyse les sources d'information traitant de l'occupation des sols et de ses évolutions, et explique les écarts constatés.

Enfin, l'importance de l'enjeu de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a été soulignée.

I. Adoption du règlement intérieur

L'article D. 112-1-16 du code rural et de la pêche maritime dispose que l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers élabore son règlement intérieur. Le projet rédigé par le secrétariat de l'OENAF assuré par la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) prévoit les dispositions principales suivantes :

- l'OENAF se réunit au moins une fois par an
- les décisions sont rendues à la majorité et aucun quorum n'est requis
- l'OENAF est doté d'un comité technique
- des groupes de travail spécialisés peuvent être créés
- le secrétariat est assuré par le ministère en charge de l'agriculture (DGPE)
- les travaux de l'observatoire sont publics et mis à disposition via les sites internet des ministères chargés de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le projet est adopté.

II. Constitution du comité technique

A la liste des membres proposée par le secrétariat de l'OENAF sont ajoutés les représentants des organismes suivants :

- départements d'outre-mer (Observatoire régional de la Guadeloupe ou de la Réunion selon leur disponibilité)
- association France nature environnement (FNE)
- direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

En fonction des thématiques abordées par le comité technique, d'autres organismes pourront être associés aux travaux en qualité d'expert.

La composition finale du comité technique est jointe en annexe.

III. Présentation de travaux récents sur l'artificialisation des sols

1) Enquête TERRUTI-Lucas réalisée annuellement par le ministère de l'agriculture

[peut être mettre en avant deux ou trois points généraux de l'enquête et préciser que les présentations sont en ligne]

2) Enquête sur l'utilisation du territoire entre 2006 et 2014, sur la base des données Corine Land Cover de l'Agence européenne de l'environnement (AEE)

Monsieur le Sénateur LABBE souligne l'intérêt de l'enquête TERRUTI-Lucas. M. LABBE suggère que les communes soient sollicitées pour communiquer leurs données. Il évoque le phénomène de la déprise agricole, qui conduit dans certains cas à de nouveaux boisements qui peuvent entrer dans un dispositif de protection, lequel s'oppose à leur remise en état à des fins agricoles. Il souligne le rôle irremplaçable des prairies permanentes, puis insiste sur la nécessité d'aller au-delà de l'état des lieux, en particulier sur le sujet des friches qui constituent un enjeu réel.

Tout en rappelant que la quantification du changement d'affectation des sols reste une priorité pour l'OENAF, la Présidente se dit favorable à ce qu'il puisse traiter de ces sujets.

Monsieur d'AMECOURT, représentant du CNPF, considère que l'enquête TERRUTI-Lucas ne semble pas s'intéresser aux haies ; il rappelle qu'environ 25 000 km de haies ont été supprimés dans le seul département de la Sarthe. Par ailleurs, il relève que les accrus forestiers ne sont pas traités de façon spécifique.

Monsieur BEAUPERE, représentant de l'APCA, suggère une analyse plus précise sur un territoire pour vérifier la convergence des résultats des deux approches présentées.

Madame ARIBERT, représentante de la LPO, note que les zones humides ne font pas l'objet de traitement spécifique et qu'elle apparaissent sous-représentées sur les cartes issues de l'approche CORINE Land Cover.

3) Enquête du CEREMA (centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur les observatoires régionaux

Cette enquête a été commandée par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP). Réalisée auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), elle n'est pas exhaustive. Cependant, elle a permis de mettre en évidence l'hétérogénéité des situations régionales, avec des initiatives très récentes, des approches qui permettent ou non d'évaluer l'artificialisation des sols naturels agricoles et forestiers, des partenariats larges ou au contraire orientés vers la production de données et d'indicateurs. Elle a également permis de mettre en avant des initiatives portées par ces observatoires qui méritent d'être mises en avant et pourraient être mutualisées.

IV. Présentation de l'outil Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) de l'IGN

L'OCS-GE est un outil cartographique de description du territoire qui donne des informations sur la couverture (14 postes de description) et l'usage (17 postes) du sol. Il est prévu que cette cartographie couvre progressivement l'ensemble du territoire national à échéance de trois à quatre ans.

La Présidente déplore l'hétérogénéité des situations constatées sur l'avancement des observatoires régionaux, dans la mesure où cela risque de freiner les ambitions de l'OENAF. Elle confirme l'intérêt d'une source unifiée d'information pour les observatoires régionaux. La Présidente, après avoir entendu de la part du représentant de l'IGN que le délai annoncé est lié aux ressources budgétaires qui seront mises à la disposition de l'institut, rappelle les engagements pris par son directeur lors d'une audition à l'assemblée nationale en février dernier, au cours de laquelle il s'était montré optimiste quant à la capacité de l'IGN de couvrir, dans un délai raisonnable, la totalité du territoire national. Mme Dombre-Coste s'étonne donc de ce changement de positionnement. Un nouveau contact sera établi avec l'IGN afin de clarifier la situation.

Madame CONSTANS-MARTIGNY de la DHUP interroge l'IGN sur les réponses possibles aux besoins variables des observatoires régionaux en terme d'échelle géographique des données. Monsieur GERVAISE de l'IGN répond que le souhait de l'IGN est de couvrir la France dans les meilleurs délais. Il n'est pas actuellement en mesure de répondre aux demandes exprimées en faveur d'autres échelles.

V. Programme de travail de l'observatoire

Le secrétariat présente le projet de programme qui comporte 7 axes :

- Consolider les données quantitatives liées à la consommation des espaces ;
- Capitaliser les données qualitatives ;
- Engager un partenariat avec les observatoires régionaux ;
- Capitaliser les données et expériences des CDPENAF ;

- Organiser des rencontres nationales sur la consommation des espaces, sous l'égide de l'OENAF ;
- Engager une réflexion sur les espaces naturels et forestiers ;
- Renforcer la communication autour de l'OENAF.

Monsieur BIES-PERE de la FNSEA rappelle le cri d'alarme lancé par les organisations professionnelles agricoles au sujet de la progression de l'artificialisation des sols et se dit rassuré par son ralentissement. Il reconnaît le bien-fondé des dispositions de la LAAAF1 et de la loi ALUR2 qui visent à diminuer la pression sur les sols non bâtis. Il souligne le rôle joué dans les départements par les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et confirme la nécessité de renforcer les liens entre ces commissions et l'observatoire. Il exprime sa crainte que l'augmentation des contraintes sur l'élevage ne conduise à une déprise agricole dans les régions les plus difficiles.

La Présidente souligne pour conclure que les conditions de réussite de l'OENAF sont le travail en réseau et la sensibilisation des acteurs, dont la première réalisation concrète pourrait être un séminaire national sur la préservation des sols naturels, agricoles et forestiers.

Le programme de travail, n'appelant pas d'autres observations, est approuvé en l'état.

VI. Intervention de Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les espaces naturels et forestiers sont entrés dans le champ de compétence de l'OENAF et en font une instance nouvelle qui doit être présente sur les enjeux de moyen et long terme de la nécessaire maîtrise de l'urbanisation. En effet, l'usage des sols est un sujet de conflits entre différents usages, différents aménageurs dans un contexte où l'augmentation de la population accroît de nombreux besoins.

Le rôle de l'OENAF est de donner les arguments pour organiser et expliquer les enjeux de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en objectivant les éléments du débat. Le fait que la forêt et les sols permettent le stockage de gaz à effet de serre est un de ces éléments. Par ailleurs, les CDPENAF commencent à avoir leur place dans les débats au niveau départemental.

Nous pouvons constater l'acuité du conflit dans la forte opposition que suscite le principe de la compensation collective agricole de la part des aménageurs. C'est pourquoi, à côté des explications, il nous faut réfléchir aux outils qui pourraient forcer les aménageurs à trouver d'autres solutions que la consommation de terres agricoles qui reste la solution de facilité trop souvent retenue.

Les objectifs de l'OENAF doivent être axés sur le regroupement et la diffusion des données, le travail en réseau avec les observatoires régionaux et les CDPENAF, la sensibilisation des élus par le dialogue et la diffusion des bonnes pratiques. L'organisation d'un événement national à la fin de 2016 doit permettre de lui donner

davantage de visibilité.

Toutes les présentations faites lors de la réunion du 21 juin 2016 sont mises en ligne sur le site internet du MAAF,
<http://agriculture.gouv.fr/observatoire-des-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers-oenaf>

Annexes :

- annexe I : composition du comité technique
- annexe II : liste des participants

ANNEXE I

Composition du comité technique de l'observatoire
des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF)

Représentant de l'Assemblée nationale
Représentant du Sénat
Association des régions de France
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
Fédération nationale des SAFER / SCAFR
Association VIGISOL Normandie
Observatoire régional du Limousin
Observatoire régional de Midi Pyrénées
Observatoire régional des Pays de la Loire
Observatoire régional de la Guadeloupe/Réunion
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Fédération des parcs naturels régionaux

Centre national de la propriété forestière
GIP Atgéri d'Aquitaine (forêt)
Groupement d'intérêt scientifique (GIS)-Sol
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) / PCI Foncier
MEEM/Conseil général du développement durable/SOeS
MEEM/Direction de l'eau et de la biodiversité
MLHD/Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages/Sous-direction qualité du cadre de vie
MAAF/Service de la statistique et de la prospective
MAAF/Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises/ Sous-direction forêt-bois, cheval et bio-économie
MAAF/Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises/ Sous-direction performance environnementale et valorisation des territoires
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
Association France nature environnement (FNE)

ANNEXE II

Liste des participants à la réunion d'installation de l'OENAF du 21 juin 2016

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Organisme / qualité</u>
APOSTOLO	Michel	Confédération Paysanne
ARIBERT	Dominique	LPO
BAGUET	Aline	DREAL Hauts de France
BALLET	Bertrand	MAAF / SSP
BARBIER	Max	CGET
BEAUPERE	François	APCA
BELLOY	Alain	Fédération nationale des chasseurs
BERGER	Annabelle	CEREMA
BIES-PERE	Henri	FNSEA
BOCQUET	Martin	CEREMA
BOUVAREL	Luc	Fédération « Forestiers Privés de France »
BRETON	Bernard	Confédération Paysanne
CONSTANS-MARTIGNY	Carole	MLHD/DGALN/DHUP/QV3
CUNY	Marie-Christine	MAAF/DGPE/SCPE/SDPE/Bureau foncier
D'AMECOURT	Antoine	Président Fransylva
de LA FAIRE	Olivier	Association des départements de France
De la ROCHE-SAINT-ANDRE	Bruno	Président FNPPR
DESOINDRE	Agnès	MAAF/DGPE/SCPE/SDPE/Bureau Foncier

DEVIC	Bernard
DOMBRE-COSTE	Fanny
FLUTET	Gilles
GERVAISE	Alain
GUILHOT	Jean-Luc
JARLIER	Dominique
LABBE	Joel
LABOUYRIE	Simon
LE FOLL	Stéphane
l'agroalimentaire et	
MAILLET	Albert
MAUCHAMP	Luc
MAURER	Luc
MELIN	Elvira
MERILLON	Edith
PETIGAS-HUET	Dominique
ROBERT	Carole
SZLEPER	Vincent
VAILLANT	Sarah
VAN DE MAELE	Elisabeth
VANDERERVEN	Rik
VEY	Frédéric

PNR de la Narbonnaise
Députée, Présidente de l'OENAF
INAO
IGN
Assemblée des Communautés de France
Fédération nationale des communes
forestières
Sénateur
Attaché parlementaire
Ministre de l'agriculture, de
de la forêt
Directeur général ONF
MEEM/DGALN/DEB/PEM/PEM4
Conseiller du ministre
DRIAAF
IGN
MLHD/DGALN/DHUP/QV3
APCA
MAAF/DGPE/SCPE/SDPE/Bureau foncier
FNE
MAAF/DGPE/BGeD
MAAF/DGPE/SCPE/SDPE
CGDD/SoeS/SDM3D/BDDT



À Paris le 27 Septembre 2016
Fanny DOMBRE-COSTE
Présidente - Députée de l'Hérault